

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 21 mars 2025
Date d'affichage : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/41

Finances locales

Aménagement de l'avenue Pierre Perron et du Pourtour du Collège Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°9

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2019/30 du 29 mars 2019, décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Avenue Pierre Perron / Pourtour Collège » ;

Vu la délibération n°2020/05 du 7 février 2020, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1) ;

Vu la délibération n°2020/66 du 20 octobre 2020, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°2) ;

Vu la délibération n°2020/78 du 17 décembre 2020, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°3) ;

Vu la délibération n°2021/29 du 1^{er} avril 2021, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°4) ;

Vu la délibération n°2022/33 du 1^{er} avril 2022, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°5) ;

Vu la délibération n°2022/77 du 15 décembre 2022, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°6) ;

Vu la délibération n°2023/51 du 31 mars 2023, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°7) ;

Vu la délibération n°2024/46 du 12 avril 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°8) ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier comme suit l'AP/CP (révision n°9) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement n°1/2019
Avenue Pierre Perron et pourtour du collège
Opération 2505

| Montant de l'AP ajusté 2019/2027 | 1 294 254,84 € |
|---|-----------------------|
| CP 2019 | 14 094,43 € |
| CP 2020 | 560 876,19 € |
| CP 2021 | 180 432,31 € |
| CP 2022 | 0,00 € |
| CP 2023 | 305 000,09 € |
| CP 2024 (mandatés) | 123 851,82 € |
| CP 2025 | 10 000,00 € |
| CP 2026 | 50 000,00 € |
| CP 2027 | 50 000,00 € |

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

| Subvention requalification urbaine | TOTAL |
|---------------------------------------|---------------------|
| Conseil Départemental | 38 897,91 € |
| Etat DETR | 258 112,00 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 297 009,91 € |

| | |
|--------------------|----------------|
| TOTAL AP/CP | 1 294 254,84 € |
|--------------------|----------------|

| | |
|------------------------|--------------|
| AUTOFINANCEMENT | 997 244,93 € |
|------------------------|--------------|

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

| | |
|---------------------------------------|----|
| <i>Nombre de suffrages exprimés :</i> | 25 |
| <i>Votes Pour :</i> | 25 |
| <i>Votes Contre :</i> | 0 |
| <i>Abstention :</i> | 0 |

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°9), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

La secrétaire de séance,
Valérie HADJADJE


